

ECOLE COMMUNALE  
Route de Grandmetz, 10  
7911 MOUSTIER  
☎ 069/87 53 14  
GSM : 0490/57 41 75  
Direction : Neukermans Véronique

Madame, Monsieur,

L'équipe éducative vous remercie pour la confiance que vous lui accordez en choisissant notre école.

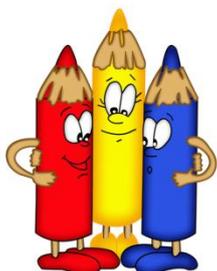
Au travers de nos actions pédagogiques diverses, nous mettons tout en œuvre pour aider votre enfant à « grandir » et à s'épanouir.

Si la première des priorités est la maîtrise des savoirs, les enseignants donnent la possibilité à l'enfant de se construire, d'acquérir un maximum d'autonomie et d'apprendre à vivre en société. Centré sur l'élève, notre projet éducatif traduit notre volonté d'accueillir chaque enfant tel qu'il est, de l'aider à se construire humainement, socialement, et scolairement en portant un intérêt particulier à la construction des savoirs par la mise en place de démarches différenciées, dans lesquelles les enfants sont acteurs de leurs apprentissages.

Pour le bon fonctionnement de l'école, vous trouverez ci-après les renseignements pratiques que je vous demanderai de respecter au maximum.

Avec tout notre dévouement.

*L'équipe éducative*



## Horaires.



*Pour les primaires :*

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : de 8h25 à 12h, de 13h à 15h30.  
(De 13h à 15h ; activités sportives de 15h à 16h30. A confirmer !)

**Mercredi** : de 8h25 à 11h10.

**!!! Horaires organisés en fonction des activités sportives qui commenceront fin septembre. D'ici là, les cours se terminent pour les primaires à 15h30 !!!**

Le matin, les rangs s'organisent à 8h20 afin d'être effectivement en classe à 8h25.

En cas de retard éventuel (**ce qui doit rester exceptionnel**), je vous demanderai de confier personnellement votre enfant à un adulte de l'école, qui le conduira, et **de ne pas perturber la classe** déjà en activité.

## Garderies



Une garderie est organisée chaque matin à partir de **7h00** et chaque soir jusque **17h30-18h**.

Le tarif suivant sera appliqué :

de 7h à 8h00 : 0,50 €

de 8h00 à 8h20 : gratuit

de 15h30 à 16h : gratuit

de 16h00 à 17h30 : 0,50 €

de 17h30 à 18h : 0,50 €

Pour toute modification ou changement de programme, merci de la prévenir au 069/87 53 14.

## Etude surveillée



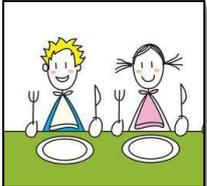
Les études surveillées pour les primaires ont lieu les lundis et jeudis. Elles débutent à 15h30 et se terminent à 16h30.

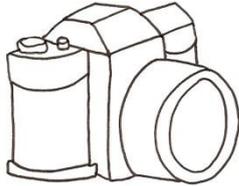
**Afin de ne pas perturber l'étude par un va-et-vient constant, les enfants ne pourront être repris qu'après cette période de travail.**

***Merci de respecter ces horaires.***

L'étude terminée, les enfants se rendront à la garderie.

***Seuls les devoirs seront contrôlés, la lecture si importante en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire devra toujours être entraînée à la maison, ainsi que le contrôle de l'étude des leçons. Je vous demanderai dès lors de continuer à vérifier journallement les devoirs et leçons, (cela vous permet ainsi d'avoir un regard sur le travail de votre enfant) et de signer le journal de classe à partir du moment où cette vérification est effectuée. La réussite de votre enfant passe aussi par là.***

<p style="text-align: center;"><b>Fourmizz Accueil extrascolaire</b></p> 	<p>Si vous avez des problèmes pour faire garder vos enfants lors des journées de formation pour les enseignants ou lors de certains congés scolaires, un accueil est organisé aux Fourmizz.</p> <p style="text-align: center;">Martine Pottier (responsable de l'accueil extrascolaire) Tél 069/22.69.09</p> <p style="text-align: center;">(lundi, mardi et jeudi après-midi, mercredi toute la journée)</p> <p style="text-align: center;">Email : <a href="mailto:accueil_extrascolaire_frasnes@yahoo.fr">accueil_extrascolaire_frasnes@yahoo.fr</a></p>
<p style="text-align: center;"><b>Repas Collations</b></p> 	<p>Votre enfant a la possibilité d'apporter son pique-nique, de prendre un potage le midi ou de prendre le repas complet. Pour une meilleure organisation, il est souhaitable que l'enfant inscrit au repas complet, le prenne d'une manière régulière. Pour une qualité de service raisonnable, il est préférable d'éviter un maximum les plats « maisons » à réchauffer, cela doit rester exceptionnel.</p> <p>Votre enfant peut prendre son repas à domicile, mais il doit être de retour à l'école pour 13h00.</p> <p>En général, les collations saines sont privilégiées. Des jours « collations saines » sont proposés :</p> <p>Mardi : journée <i>fruits</i> Jeudi : journée produits <i>laitiers</i> Vendredi : journée <i>féculents</i> Lundi : journée « <i>libre</i> »</p>
<p><b>Transport scolaire</b></p> 	<p>Le transport scolaire est actuellement sous la tutelle du MET. Toute personne désireuse de bénéficier de ce transport doit en faire la demande sur le formulaire adéquat disponible à l'école.</p>
<p><b>Parasites</b></p> 	<p>Aucune école n'étant à l'abri des poux, je vous demande d'être très vigilant, de surveiller fréquemment la tête de vos enfants (et ce, dès la rentrée), de prendre les mesures utiles et d'aviser la titulaire au cas où malheureusement votre enfant serait porteur de parasites.</p>
<p><b>Maladies Médicaments</b></p> 	<p>Parfois, il arrive que des enfants souffrants et/ou malades (vomissements, diarrhée, fièvre, ...) soient déposés à l'école. Afin d'éviter d'éventuelles contagions, désagréments pour l'enfant concerné et ses copains de classe, je vous demanderai à ce que vous gardiez vos enfants lorsque cette situation se présente. De même les enseignants ne sont pas habilités à donner les médicaments aux enfants, sauf circonstance tout à fait exceptionnelle et seulement sous ordonnance médicale.</p>

<p><b>I.M.S.T.A.M</b></p>  <p><b>PMS</b></p>	<p>Tout élève a l'obligation de se soumettre au service de la promotion de la santé à l'école. Il revient à l'école de vous en avertir par voie de ce document.</p> <p>Les missions de promotion de santé à l'école (PSE) sont assurées par l'Intercommunale d'œuvres Médico-Sociales des Arrondissements de Tournai – Ath -Mouscron (IMSTAM) dont voici les références :</p> <p style="text-align: center;">I.M.S.T.A.M - P.S.E Verte Chasse, 7 7600 PERUWELZ Tél. : 069 / 77 95 40 Fax : 069 / 77 95 44</p> <p>Le médecin responsable de notre école est le <u>Docteur DELBECQ</u>.</p> <p>Notre école collabore également avec le centre <b>PSYCHO-MEDICO-SOCIAL PROVINCIAL</b> Boulevard de l'Est, 24 7800 ATH Tél. : 068 / 26 50 80 Fax : 068 / 26 50 89</p>
<p><b>Photos</b></p> 	<p>Comme vous le savez, il est de coutume de prendre des photos à l'école, que ce soit lors d'une sortie, d'une activité en classe, d'une fête, ... Ces photos peuvent être destinées au journal, au site de l'école ou à l'élaboration de panneaux pour une porte ouverte par exemple. Désormais, en référence au droit à l'image dans les établissements scolaires et au traitement des données à caractère personnel, nous sommes tenus d'avoir le consentement des personnes responsables avant de photographier un enfant et de diffuser cette photo des différentes manières évoquées ci-dessus. Voulez-vous, par conséquent, remplir le talon annexé.</p>
<p><b>Comptabilité</b></p> 	<p>L'<b>Administration Communale de Frasnes-lez-Anvaing</b> gère la comptabilité liée aux garderies et transports assurés par la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque enfant reçoit une fois par trimestre une facture détaillée comportant les différents montants : les garderies, les trajets éventuels...</li> <li>- La somme demandée sera versée <u>uniquement</u> par virement bancaire sur le compte donné en mentionnant avec précision les références.</li> </ul> <p>La <b>direction de l'école</b> gère la comptabilité liée aux repas, piscines, voyages, classes de dépaysement...</p> <p>Les sommes demandées sont soit à verser sur le compte de l'école, <b>BE69 8601 0525 4678 – SPAABE22</b> en mentionnant l'objet du versement et les nom et prénom de l'enfant, soit à payer en liquide directement au titulaire, selon les modalités qui vous seront précisées en temps et en heure.</p> <p><i>Paiements à prévoir</i> : Repas – Piscine – Classes de dépaysement – Sorties trimestrielles – Abonnements divers (facultatif) – Photos scolaires,...</p> <p>Rmq : pour les sorties, spectacles, ...le Comité des Parents intervient en partie pour le financement.</p>

<p><b>Néerlandais</b></p> 	<p>L'école propose aux enfants, depuis la 3<sup>ème</sup> maternelle jusqu'à la 4<sup>ème</sup> primaire, un atelier d'initiation au néerlandais (sous forme de conversations, de jeux, de chansons,...). L'écrit est très limité, voire inexistant. Les enfants y participent par semaine à raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 minutes en M3</li> <li>- 30 minutes en P1P2</li> <li>- 60 minutes en P3P4</li> </ul> <p>Voir document en annexe.</p>
<p><b>Education physique</b></p>  <p><b>Psychomotricité</b></p>	<p>Pour des raisons d'hygiène, un équipement adéquat est <b>obligatoire</b> pour les <u>primaires</u> : short, T-shirt de l'école, baskets</p> <p>Le sport est bénéfique pour vos enfants et ces cours sont obligatoires <u>sauf avis médical</u>.</p> <p>Notre école se rend à la piscine de Leuze pour ses activités de natation. Des précisions sur les jours et les horaires seront remises à chaque classe.</p>
<p><b>Cours philosophiques</b></p> 	<p>Chaque année, vous devez choisir le cours philosophique que votre enfant suivra en primaire.</p> <p>Un document spécifique à compléter vous est remis en annexe.</p> <p><b>Aucun changement n'est accepté après le 15 septembre.</b></p>
<p><b>Projet « Sport Académie Moustier »</b></p> 	<p>Cette année scolaire, le projet « Sports à l'école » sera reconduit dès que l'organisation en sera terminée, en principe fin septembre.</p>
<p><b>Pour les distraits...</b></p>	<p>Beaucoup de vêtements, d'objets s'égarerent... Merci d'écrire le prénom, les initiales ou un signe distinctif sur tout le matériel et les vêtements de votre enfant.</p>
<p><b>Dossier de l'élève</b></p> 	<p>Une nouvelle composition de ménage est obligatoire lors de tout changement de domicile (document à demander à la commune). En cas de changement familial majeur (séparation, changement de garde ...) un papier officiel est également nécessaire. N'oubliez pas de communiquer tout changement de numéro de téléphone.</p>

<p><b>Le matériel individuel et collectif</b></p> 	<p>Le matériel est disponible en classe. Mis à part le cartable, le plumier et un porte-plume à partir de la 3<sup>ème</sup> primaire, rien de spécifique n'est exigé.</p> <p>L'utilisation de ce matériel tend à développer le respect, le soin, l'ordre, la solidarité et la responsabilité.</p> <p>L'enfant veille à respecter ses objets, ses vêtements et ceux des autres. Il les range au bon endroit tout au long de la journée (par exemple, boîte à tartines dans le bac prévu, vêtement pendu au porte-manteau, fardes rangées ...)</p> <p>Afin de vivre dans un environnement agréable, l'enfant s'impliquera dans la remise en ordre de sa classe en participant aux charges du local.</p> <p>Chaque élève veillera également à ne pas oublier ses affaires, tant à la maison qu'à l'école. C'est d'abord source de stress pour lui, mais c'est également ennuyeux pour le suivi des matières (une feuille oubliée doit être recopiée plus tard...)</p>
<p><b>Journal de classe Cahier de communication</b></p> 	<p>Le journal de classe est un outil indispensable et important. Il s'agit d'un aide-mémoire pour les enfants, mais aussi, d'un moyen de communication entre l'école et les parents. Il doit <u>toujours</u> se trouver dans le cartable.</p> <p>Merci de le consulter et de <u>le signer chaque jour</u>.</p>
<p><b>Travaux à domicile</b></p> 	<p>Les travaux à domicile sont adaptés au niveau d'apprentissage et correspondent à une matière vue.</p> <p>L'enfant, en principe, devra être capable de travailler seul, en ayant recours aux référentiels.</p> <p>Si un contrat ou un dossier est à compléter par l'enfant, c'est pour lui permettre de gérer son temps de manière individuelle, d'acquérir une méthode de travail personnelle et efficace et de respecter les délais et échéances.</p> <p><i>Ce que l'on attend de vous, parents...</i></p> <p><i>Nous vous demandons de vérifier si les leçons sont connues et de contrôler si les devoirs sont faits, non bâclés et soignés.</i></p> <p><i>Il ne s'agit nullement de vous demander de jouer au «professeur» à la maison...</i></p> <p><i>Si l'enfant n'a pas compris, inutile de faire le travail à sa place. Vous le mentionnez sur le devoir et l'enseignante aidera l'enfant en lui apportant les remédiations nécessaires.</i></p> <p><i>Pour rendre l'enfant plus autonome, évitez de venir récupérer un travail oublié dans sa classe (il a le temps nécessaire pour préparer son cartable).</i></p>

<p style="text-align: center;"><b>Evaluations</b></p> 	<p>Elles peuvent être formatives, sommatives ou certificatives.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les évaluations <u>formatives</u> ont lieu pendant un apprentissage. Elles mettent en évidence les réussites et s'efforcent d'identifier l'origine des difficultés et des erreurs afin de proposer des pistes pour les surmonter. Ces évaluations sont courantes, pas toujours annoncées. Elles sont destinées aux enseignants.</li> <li>• Les évaluations <u>sommatives</u> sont prévues dans toutes les classes primaires. Elles indiqueront le degré d'acquisition des connaissances et de maîtrise des compétences.</li> <li>• Les évaluations <u>certificatives</u> sont organisées en juin pour les P2 (fin de la 1<sup>ère</sup> étape) et P6 (fin de la 2<sup>ème</sup> étape). Elles indiquent à l'élève et aux parents le degré d'acquisition des connaissances et le degré de maîtrise des compétences. En fin de 2<sup>ème</sup>, de 4<sup>ème</sup>, et de 6<sup>ème</sup> année, les évaluations de fin d'année sont externes et sont fondées sur les socles de compétences. En fin de 6<sup>ème</sup> année, la réussite attestant de l'acquisition des compétences imposées par les socles est certifiée par la délivrance d'un Certificat d'Etudes de Base (CEB) obtenu à l'école en accord avec l'arrêté du gouvernement de la communauté française du 3 mai 1999. Des séquences de révision sont organisées en classe. Si l'enseignant le juge utile, il demande un moment de révision à domicile.</li> <li>• Les épreuves pour l'obtention du CEB sont organisées fin juin.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Réunions de parents</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Bulletins</b></p> 	<p>Une réunion d'informations sur le travail de l'année est prévue dans chacune des classes le.....</p> <p>Des réunions suite aux évaluations de février et de fin juin sont prévues dans la semaine qui suit ces évaluations. Outre ces réunions, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le/la titulaire de votre enfant ou la direction pour quelque raison que ce soit.</p> <p>Il y a 5 bulletins par an : trois de travail journalier et deux d'évaluations. Nous y faisons apparaître la synthèse du travail journalier et le résultat des évaluations.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Traditions</b></p> 	<p>Rentrée petit déjeuner - Friskeman (fin octobre) - Fête de Saint Nicolas - Goûter de Noël - Défilé carnavalesque - Fête des grands-parents, - Souper du printemps - Fancy-fair – Voyage scolaire – Remise des prix – ...</p>

## Absences



069/875314

**Pour tous**, dès le 1er jour d'absence de leur enfant, les parents sont tenus de prévenir l'école.

**A partir de 6 ans**, toute absence de 3 jours doit être justifiée par un certificat médical à remettre lors du retour en classe de l'enfant.

Pour les absences de courte durée, une carte d'absence vous sera remise. Dès le lendemain, elle sera rendue complétée et signée au titulaire.

Voici les obligations à respecter pour les absences des élèves âgés de 6 ans (âge d'obligation scolaire) :

Quelles absences sont justifiées ?

### **1<sup>er</sup> Cas de force majeure et circonstance exceptionnelle**

La raison doit être explicitée et acceptable. La notification « raison personnelle » ainsi qu'un prolongement ou une anticipation de vacances ne sont pas considérées comme absences justifiées.

### **2<sup>ème</sup> Maladie (certificat médical à fournir à l'école)**

avertir le jour même !

A partir du quatrième jour, un certificat médical est exigé !

### **3<sup>ème</sup> les absences motivées par une autorité publique (attestation à fournir à l'école)**

### **4<sup>ème</sup> Décès d'un parent (attestation à fournir à l'école)**

Parent ou allié au 1<sup>er</sup> degré : 4 jours

Parent ou allié autre degré sous le même toit : 2 jours

Parent ou allié pas sous le même toit : 1 jour.

**Les absences non justifiées** comme précisées ci-dessus seront signalées à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire – Service du contrôle de l'obligation scolaire dès le **9<sup>ème</sup> demi-jour d'absences injustifiées**. Si cette instance juge les absences trop litigieuses, elle les signalera auprès du Procureur du Roi pour dénonciation de défaut à la loi sur la fréquentation scolaire.

## Comité des parents



### **Qu'est-ce que le comité des parents ?**

C'est un groupement de personnes composé de l'équipe éducative, de parents (anciens ou actuels), d'amis bénévoles qui se réunissent 3 à 4 fois par an afin d'organiser les différentes activités de l'école, de discuter d'éventuels problèmes, de projets, ... et ce, dans une ambiance conviviale et sympathique.

Il est à l'écoute des familles et des enseignants pour que l'école soit cet endroit où il fait bon vivre et où les enfants se sentent bien.

Le comité fonctionne en ASBL et porte le nom de Comité de Soutien de l'Ecole de Moustier : « COSEM ». Son président est Mr Ludovic Bauters.

### **But du Comité :**

Le but du comité des parents est d'apporter une aide à l'école pour le bien-être des enfants et de promouvoir une collaboration entre les parents, l'école et le pouvoir organisateur, en l'occurrence, l'Administration Communale de Frasnes-Lez-Anvaing.

Son rôle n'est en aucun cas de s'immiscer dans le projet pédagogique des enseignants ou dans l'organisation de l'école.

**Une équipe pour aider votre enfant à grandir...**

